



COUPE RENÉ CRABOS

Saison 2017/2018

René Crabos est né le 7 février 1899 à Saint-Sever (Landes). Il débute le rugby à Mont-de-Marsan, puis chez lui à Saint-Sever, avant de partir à Dax puis à Tarbes. Après avoir été au bataillon de Joinville en 1918 avec l'élite du sport français, il devient capitaine du Racing club de France, avant de retourner finir sa carrière dans sa ville natale.

Après la Seconde Guerre Mondiale, il devient manager de l'équipe de France lors des trois tournées en Argentine de 1949, 1954 et 1960.

Il fut aussi président de la F.F.R. de 1952 à 1962. C'est à lui que l'on doit notamment le retour de Lucien Mias en Equipe de France en 1958.

Il décède à Saint-Sever le 17 juin 1964 à l'âge de 65 ans.

1- PRINCIPES GENERAUX

a) Format de la compétition

Le championnat de France Crabos sera composé de 32 équipes :

- 24 équipes qualifiées directement pour participer à la phase de qualification.
- 8 équipes complémentaires issues d'une phase de brassage.

b) Les 24 équipes qualifiées directement

Les 24 équipes qualifiées directement correspondent aux équipes classées de la 1^{ère} à 24^{ème} place du classement national CRABOS à l'issue de la phase qualificative 2016-2017.

Liste des 24 équipes qualifiées directement

1	F C GRENOBLE
2	S U AGEN
3	R C TOULONNAIS
4	CL AT BORDEAUX BEGLES GIRONDE
5	STADE TOULOUSAIN RUGBY
6	A S MONTFERRANDAISE
7	CASTRES OL
8	RUGBY CLUB MASSY ESSONNE
9	U S COLOMIERS
10	SECTION PALOISE
11	LYON OL U
12	BIARRITZ OLYMPIQUE

13	AVIRON BAYONNAIS
14	C A BRIVISTE CORREZE
15	RACING CLUB DE FRANCE RUGBY
16	PROVENCE RUGBY
17	STADO TARBES PYRENEES RUGBY
18	STADE ROCHELAIS
19	ABCD XV CRABOS
20	MONTPELLIER R C
21	U S OYONNAX
22	U S A PERPIGNAN
23	R C VANNETAIS
24	STADE AURILLACOIS



2- PARTICIPANTS

a) Les joueurs

La Compétition René Crabos est ouverte aux équipes dont les licenciés sont âgés de moins de 18 ans, à savoir les joueurs nés en 1999 (entre le 01/09 et le 31/12), 2000 et 2001.

IMPORTANT : Les joueurs nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1999 ne peuvent évoluer dans la compétition CRABOS que jusqu'à la date d'anniversaire (non incluse) de leurs 18 ans.

Qualifications particulières : conformément à l'article 235-3 des règlements généraux de la FFR, chaque équipe aura un nombre maximum autorisé de joueurs pour participer à cette compétition. Ce nombre s'élève à 40 joueurs pour la saison 2017-2018 (35 à compter de la saison 2018-2019). Ne sont pas compris dans le nombre indiqué les 5 joueurs au maximum par classe d'âge pour lesquels le club concerné est une seconde association au sens de l'article 223 des RG FFR.

La procédure d'enregistrement de ces joueurs sera transmise par le pôle Compétitions.

b) Les équipes

Cette compétition est :

- obligatoire pour les associations supports des clubs professionnels.
- ouverte aux associations de Divisions Fédérales ou de Séries Territoriales après agrément de la Commission des Epreuves Fédérales.

3- PHASE DE BRASSAGE

Tous les matches de la phase de brassage se dérouleront sur terrain neutre.

Participent à cette phase 16 équipes des Moins de 18 ans des associations support des clubs professionnels classées à partir de la 25^{ème} place à l'issue de la saison 2016-2017 (conformément au classement décrit au point 1.b du présent livret) complétées par les équipes des associations de divisions fédérales ou de séries territoriales ayant reçu l'accord de la commission des Epreuves Fédérales participant à la phase de brassage.

CALENDRIER DE LA PHASE DE BRASSAGE

Journée 1	10 septembre 2017
Journée 2	17 septembre 2017
Journée 3	24 septembre 2017



COMPOSITION DES POULES DE LA PHASE DE BRASSAGE

	Poule 1	Cté
1	U S DAX RUGBY	CBL
2	RST ELITE GARD	PRO
3	F C AUCH GERS GASCOGNE	AB
4	BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY	MPY

	Poule 2	Cté
1	STADE FRANCAIS PARIS	IDF
2	C S BOURGOIN JALLIEU	LY
3	U S CARCASSONNAISE	LD
4	U S BRESSANE	LY

	Poule 3	Cté
1	R C NARBONNE MEDITERRANEE	LD
2	A S BEZIERS HERAULT	LD
3	ROVALTAIN CRABOS	DA
4	U S O N NEVERS RUGBY	BG

	Poule 4	Cté
1	STADE MONTOIS	CBL
2	U S MONTAUBAN	MPY
3	S C ALBI	MPY
4	SOYAUX ANGOULEME XV CHARENTE	PCH

PARTICIPATION A LA PHASE QUALIFICATIVE

Les 2 meilleures équipes de chaque poule participeront à la phase qualificative du championnat René Crabos.

Les 8 autres équipes seront reversées dans le championnat Balandrade de leur secteur respectif.

En cas d'égalité, il sera fait application de l'article 343-2 des règlements généraux de la FFR.

4- PHASE QUALIFICATIVE

Pour la saison 2017-2018, les équipes qualifiées pour disputer cette compétition sont réparties en 4 poules de 8 équipes.

CALENDRIER

A1	8 octobre 2017	R1	10 décembre 2017
A2	15 octobre 2017	R2	17 décembre 2017
A3	22 octobre 2017	R3	14 janvier 2018
A4	5 novembre 2017	R4	21 janvier 2018
A5	12 novembre 2017	R5	15 avril 2018
A6	19 novembre 2017	R6	22 avril 2018
A7	3 décembre 2017	R7	29 avril 2018



COMPOSITION DES POULES

	Poule 1	Cté
1	RACING CLUB DE FRANCE RUGBY	IDF
2	F C GRENOBLE	AP
3	ABCD XV CRABOS	BG
4	U S OYONNAX	LY
5	A S MONTFERRANDAISE	AUV
6	RUGBY CLUB MASSY ESSONNE	IDF
7	C S BOURGOIN JALLIEU	LY
8	LYON OL U	LY

	Poule 2	Cté
1	R C TOULONNAIS	CAZ
2	PROVENCE RUGBY	PR
3	RAS GARD CRABOS	PR
4	A S BEZIERS HERAULT	LD
5	U S A PERPIGNAN	PC
6	MONTPELLIER R C	LD
7	U S CARCASSONNE	LD
8	ROVALTAIN XV CRA	DA

	Poule 3	Cté
1	CASTRES OL	MPY
2	S U AGEN	PA
3	STADE TOULOUSAIN RUGBY	MPY
4	U S COLOMIERS	MPY
5	S C ALBI	MPY
6	C A BRIVISTE CORREZE	LM
7	U S DAX	CBL
8	STADE AURILLACOIS	AUV

	Poule 4	Cté
1	SECTION PALOISE	BE
2	CL AT BORDEAUX BEGLES GIRONDE	CA
3	BIARRITZ OLYMPIQUE	CBL
4	AVIRON BAYONNAIS	CBL
5	STADO TARBES PYRENEES RUGBY	AB
6	STADE ROCHELAIS	PCH
7	R C VANNETAIS	BR
8	STADE MONTOIS	CBL

Les rencontres de la phase qualificative seront programmées par défaut le samedi à 15h. Cette règle pourra être modifiée sur la demande et accord des équipes en présence.

5- PHASE FINALE

A l'issue de la phase qualificative, les 2 meilleures équipes de chaque poule sont qualifiées pour les $\frac{1}{4}$ de finale.

Elles seront classées de 1 à 8 et opposées selon les tableaux suivants (en évitant, dans la mesure du possible, d'éventuelles oppositions qui auront eu lieu lors de la phase qualificative).

Les rencontres de cette phase se déroulent sur terrain neutre.



CALENDRIER PHASE FINALE

¼ de Finale	14 mai 2018
½ Finales	20 mai 2018
FINALE	3 juin 2018

OPPOSITIONS PHASE FINALE

¼ de Finale - 14 mai 2018		
MATCH 1	N°1 contre N°8	Observations : Dans la mesure du possible, deux équipes issues d'une même poule et qualifiés pour les ¼ de finale ne se rencontreront pas
MATCH 2	N° 2 contre N°7	
MATCH 3	N°3 contre N°6	
MATCH 4	N°4 contre N°5	

½ Finales - 20 mai 2018		
MATCH 5	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 4
MATCH 6	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 3

Finale - 3 juin 2018		
MATCH 7	VAINQUEUR DU MATCH 5	VAINQUEUR DU MATCH 6

6- SAISON 2018-2019

A l'issue de la saison 2017-2018 la Commission des Epreuves Fédérales établira un classement national « Crabos » prenant en compte :

- Le classement national du championnat de France Crabos à l'issue de la saison 2017-2018 ;
- Le classement national du championnat de France Alamercery à l'issue de la saison 2017-2018.

➤ Qualifiés directement pour le championnat 2018-2019

Les 24 équipes engagées dans le championnat Crabos 2017-2018 et classées de la 1^{ère} à la 24^{ème} place du classement national « Crabos » établi comme décrit ci-dessus par la Commission des Epreuves Fédérales, sont qualifiées directement pour la phase qualificative du Championnat Crabos 2018-2019.



➤ **Participation aux brassages**

Les 8 équipes engagées dans le championnat Crabos 2017-2018 et classées de la 25^{ème} à la 32^{ème} place du classement national « Crabos » établi par la Commission des Epreuves Fédérales, participeront à la phase de brassage du championnat de France Crabos 2018-2019.

Les 8 places restantes seront ouvertes aux associations supports des clubs professionnels, aux associations de divisions Fédérales ou de Séries Territoriales ainsi qu'aux rassemblements de Comités départementaux ou territoriaux présentant un dossier de candidature auprès de la Commission des Epreuves Fédérales pour le **30 mai 2018**, dernier délai.

Le dossier de candidature (critères prédéfinis) sera à retirer auprès du pôle compétitions de la FFR (competitions@ffr.fr).

Màj le 17 octobre 2017 : poules de la phase qualificative